Vol. XVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 14 Mars 1889 No. 21.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:
1ere insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

LE ROSSIGNOL.

Comme un jet de cristal, sous les grands peupliers,
Au milieu des épis aux vagues bruissantes,
Un chant murmure, et monte en ondes frémissantes;
—Une lueur tranquille argente les sentiers;

L'alanguissante ardeur des nuits d'été se mêle
Aux désirs du printemps, frissons mystérieux:
Comme l'hymne brûlant de l'ivresse éternelle,
Le chant du rossignol vibre à travers les cieux.

Les fleurs livrent aux vents leurs poussières fécondes,
Et comme un long soupir d'amour silencieux
Les parfums exhalés des corolles profondes
S'envolent dans l'azur immense et radieux;

Au milieu des parfums et des molles haleines
La voix du rossignol dans l'air a palpité....
Montez, désirs tremblants! souffrez, brises sereines
Et toi, sous le ciel tiède et la sérénité,

Chante, poète ailé! Recueille en toi ces âmes,
Ces hymnes, ces soupirs, ces lents frissons d'amour,
Tous ces désirs brûlants des nuits, toutes ces flammes
Qui dans l'éther sans fin s'épanchent sans retour,

Et puis, tout imprégné des extases sacrées,
Que ton hymne divin d'ardente volupté
S'envole éperdument dans les nuits azurées,
Dans le firmament calme et dans l'immensité!

Tout ce qui tremble au sein de la terre féconde,
Frémissement des eaux et murmure des bois,
Haleines des prés mûrs que l'eau fertile inonde,
Que tout s'exhale, et vive, et chante dans ta voix!

Verse dans l'éther bleu des claires nuits sereines
L'élan passionné de tes chants inspirés
Echo, divin écho de ces sphères lointaines
Qu'on voit glisser là-bas, au fond des cieux sacrés

Avec l'hymne enflammé de ta voix qui ruiselle
Un long sanglot d'amour palpite dans les nuits,
Et, comme un souvenir des doux printemps enfuis,
S'épanche aux cieux profonds, où Vénus étincelle.

Monte, divin essor, dans l'air mélodieux!
Sainte voix de l'Amour, vole à travers l'espace!
Verse l'hymne des nuits à ce monde qui passe,
Ombre errante, à travers l'infini radieux.

PIERRE GAUTHIER.

PENSÉES.

—Dans les choses où le cœur n'est pas, la main n'est jamais puissante.

—Dans une réunion, le plus sûr moyen de distinction, c'est le silence: rien n'excite la curiosité comme un homme qui se tait.

—Il y a bien des souvenirs et quelquefois bien des larmes dans le seul aspect d'un appartement dont l'habitant est allé vivre ailleurs.

—Les hommes supérieurs doivent nécessairement passer pour méchants. Où les autres ne voient ni un défaut, ni un ridicule, ni un vice, leur implacable œil l'aperçoit.

—Que de mort avant la mort! la mort des affections, la mort des espérances, la mort des opinions, la mort des souvenirs: l'homme, en marchant, sème des ruines sur son chemin.

—La femme est comme le lierre: plus vous êtes ruiné, plus elle s'attache à vous. Un vieux garçon incorrigible traduit autrement. Le lierre est comme la femme; plus il s'attache à vous, plus vous êtes ruiné.

FRANCE.

LAÏCISATION.

Après les aveux des *leaders* de l'opportunisme criant à gauche et à droite: "Nous sommes allés trop loin dans la voie des persécutions, le peuple est las," le gouvernement ne devrait-il pas mettre un terme à ses haines sectaires? Il le devrait, mais il n'en fait rien. Plus que jamais le ministère s'entête à exaspérer les populations, plus que jamais il poursuit à outrance la laïcisation de l'école. Il n'entend ni les avis effrayés des collègues, ni les réclamations sourdes de l'opinion, ni les vrais intérêts du pays, ni la révolte prête à éclater du paysan, qui trouve par trop despotes ces prôneurs de toutes les libertés.

Le fait cité par M. Bourgeois, député de la Vendée, dans son dernier discours au Palais-Bourbon, suffit pour convaincre les partisans les plus obstinés de ce régime.

"Dans une commune de mon département, l'école publique laïcisée compte quatre maîtresses laïques. *Quatre*, entendez-le bien! Et savez-vous combien il y a d'élèves dans cette école?

"*Une*, et il n'y en aura pas plus.

"Et je puis citer d'autres écoles dans des conditions semblables."

Et là-dessus la majorité républicaine a voté un crédit supplémentaire de *quatre millions* pour les écoles laïques.

Si le peuple se plaint des impôts croissant de jour en jour et du peu de liberté qu'on lui laisse pour l'éducation de ses enfants, le Parlement écoute ses plaintes, mais il n'en continue pas moins, avec sérénité, à lui extorquer l'argent par le fisc et les enfants par l'école sans Dieu.

ENRÔLEMNT DES SÉMINARISTES.

Plus odieux encore est l'enrôlement des séminaristes.

De toutes les mesures prises jusqu'ici contre l'Eglise, c'est la plus hypocrite et la plus funeste au pays. Tant qu'on ne touche qu'aux feuilles ou aux branches de l'arbre, il vit; mais si l'on s'attaque à sa racine, il meurt. En empêchant le recrutement du clergé, la secte sait très bien qu'elle atteint l'Eglise aux sources de la vie. Aussi avec quelle rage n'essaie-t-elle pas d'emporter, de guerre lasse, le vote définitif de sa loi militaire!

Mgr Freppel a fait tomber tous les masques Avec cette vigueur de logique qui lui est propre, Sa Grandeur a réduit ses adversaires à cet aveu:

"Si nous voulons renouveler l'armée, ce n'est pas pour la consolider, les résultats de nos transformations sont incertains; ce n'est pas non plus pour alléger les charges du pays, nos projets les étendent et les aggravent; ce n'est pas même le désir d'abréger le service militaire, il est réduit de fait à trois ans effectifs; ni le prétexte d'abolition de privilèges, il n'y a pas de privilèges là où des charges équivalentes ou plus lourdes pèseraient sur les privilégiés; ni l'égalité, car l'égalité disparaît devant toute hiérarchie; nous voulons la réforme de la loi militaire pour un seul but:—*Envoyer le séminariste à la caserne.* —Mais il y perdra ses mœurs!—Soit.—Sa vocation!—Tant mieux. —Mais la religion en recevra le contre-coup!—C'est notre vœu. —Mais la patrie en mourra!—Périsse la patrie! nous voulons notre loi."

L'esprit sectaire ne peut pas aller plus loin, mais il va jusque-là. On ne l'a pas dit assez, répétons-le: "La *Révolution*, voilà l'*ennemi*."

MISSIONS.

Cette loi militaire, tant de fois laissée, reprise, amendée, repoussée d'une Chambre à l'autre, porterait à nos missions, qui maintiennent au loin le nom et la grandeur de la France, un coup dont elles ne se relèveraient peut-être jamais.

Tout Français qui a du cœur estime le missionnaire, ce soldat du Christ qui, par son dévouement et son héroïsme, a plus contribué que les armées nationales à relever devant les peuplades païennes le drapeau de la France.

L'Allemagne le sait et nous l'envie. L'Italie le sait et prétend bien l'arracher à notre protectorat, pour le couvrir de son pavillon national. C'est chose faite. La Chine, gagnée par la diplomatie de ces deux puissances, consent à ne plus reconnaître la France comme l'*unique* protectrice des missionnaires européens. C'est un privilège perdu pour nous. La secte fait bon marché de nos gloires, tout en affectant un patriotisme ridicule. Elle voit venir le temps où elle ne pourra montrer un seul missionnaire à nos amis d'outre-mer; elle en tarit la source, et elle dort satisfaite. Elle appelle ces infamies, égalité, et elle s'en fait gloire comme d'une bonne action.

F. CLAUZEL, S.J.

UNE CHASSE DANGEREUSE.

Le beau soleil de juin allait finir sa course accoutumée; il s'inclinait majestueux dans un ciel azuré, vers l'horizon pour aller s'endormir au sein des flots calmes de l'immense Océan. Les mille rayons brillants qui s'échappaient de l'astre du jour lançaient sur la plaine liquide des miroitements qui plaisaient à l'œil, et qui parfois, dans le doux balancement des vagues, semblaient se produire jusque dans les profonds abîmes de la mer. Celle-ci, agitée quelques instants auparavant, avait tout à coup retiré dans son sein ses flots en courroux comme pour recevoir le soleil; mais au sourd mugissement qui se faisait entendre dans le lointain, on pouvait prévoir que ce calme ne durerait pas.

A ce moment, un léger canot que conduisait un brave pêcheur laissait le rivage écumeux et doucement bercé par la vague, s'avançait vers la haute mer.

Sur le rivage, des promeneurs à la figure radieuse causaient avec animation tout en respirant l'air frais venant du large. Par intervalle, l'écho fidèle apportait le son harmonieux des cloches redisant avec amour l'angelus du soir aux habitants du hameau, et au loin tout au loin on entendait le doux chant du pâtre ramenant ses troupeaux du vallon.

Tous ces charmes de la nature étaient bien propes à captiver l'esprit des mortels; aussi le marin semblait-il seul indifférent à cette scène émouvante de la vie champêtre.

A peu de distance de la grève, pendant que le bon Pierre faisait glisser son canot sur les ondes avec adresse, ce dernier eut soudain un contre-coup violent qui fit tressaillir le rameur sans trop retarder cependant la marche de la chaloupe.

Une minute s'écoula ainsi, minute pleine d'angoisse pour le pêcheur qui pressentait avec horreur un adversaire terrible sous son embarcation, car il savait cet endroit assez fréquenté par une espèce de requins petits mais farouches.

Bientôt une seconde secousse plus forte que la première fut imprimée au canot pendant qu'un tourbillon rapide, écumeux à deux pieds du pêcheur le fit frissonner avec terreur. Un cri de folle épouvante partit de sa gorge déjà paralysée par la peur et au même instant le monstre se repliant sur lui-même effleura la surface paisible de la mer et ses yeux, des yeux avides et farouches tombèrent sur la figure bouleversée de Pierre.

Pendant un instant l'homme et le monstre se regardèrent paraissant se défier l'un et l'autre. Cependant le pêcheur s'était remis quelque peu et saisissant un long coutelas qu'il portait à sa ceinture, il s'en arma et attacha toute son attention sur le requin afin d'épier ses moindres mouvements.

En attendant le cri de détresse échappé à Pierre, tous les promeneurs s'arrêtèrent surpris et tournèrent avidemment les yeux vers l'endroit d'où partait ce cri. La distance était trop grande pour saisir ce qui se passait sur la mer, mais tous comprirent sur le champ que Pierre était en danger, car un même cri partit de toutes les poitrines et on les vit se presser sur le rivage avec effroi.

Deux jeunes gens se détachèrent du groupe et sautèrent dans une embarcation. "Courage, courage," cria l'un pendant que l'autre tombant sur les rames, employait toutes ses forces pour gagner le théâtre du combat.

Mais pendant ce temps le monstre, les yeux injectés de sang, et faisant claquer ses machoires l'une contre l'autre, fit plusieurs fois le tour de la chaloupe, en nageant entre deux eaux.

Soudain se repliant sur lui-même dans un élan rapide, il fondit sur le canot, le fit pirouetter du bout de sa queue puissante, plongea verticalement, et la gueule en feu reparut aussitôt à la surface. La chaloupe avait coulée à fond et le malheureux Pierre, ayant bu l'onde amère, nageait vigoureusement vers la côte.

Mais voyant le monstre fondre sur lui avec la rapidité de la flèche, Pierre se retourna vivement et une lutte terrible mais inégale s'engagea sur les eaux tranquilles de l'Océan.

Sur la grève le même sentiment d'angoisse serrait les cœurs; une jeune femme, l'épouse du marin sans doute, agenouillée et pressant un tendre enfant sur sa poitrine soulevée par des sanglots déchirants, jetait tantôt ses regards éperdus au loin vers la haute mer, et tantôt vers la foule avec des gestes d'amertume impossible à rendre.

Tout à coup par un même mouvement les deux adversaires qui s'étaient écartés quelque peu, fondirent de nouveau l'un sur l'autre, en se soulevant jusqu'à mi-corps au-dessus de la surface de la mer; au même instant, un cri mourant, effroyable, arraché par la douleur, traversa l'espace et tout s'abîma dans la profondeur des flots.

Des lamentations partirent du rivage, et la jeune mère, après avoir jeté un dernier regard de supplication vers le ciel, s'était évanouie, laissant échapper une plainte mais tenant toujours son enfant entre ses bras crispés.

A ce moment l'embarcation de sauvetage arivait sur le lieu; l'eau rougie à la surface montrait assez que ces deux âmes généreuses arrivaient trop tard, néanmoins ils restaient là consternés, comme pétrifiés, n'osant retourner en arrière.

Soudain, ô méprise inattendue! l'eau bouillonna bruyamment à à droite et un corps humain, le corps du vaillant pêcheur flotta sur le dos uni d'une vague. Un vigoureux coup d'aviron les rapprocha assez pour leur permettre de le saisir avant qu'il disparut de nouveau.

C'était bien Pierre, le brave Pierre mais Pierre évanoui, le bras gauche sanglant en écharpe et tenant encore ferme à son autre bras le couteau de pêche. Ce couteau il l'avait plongé presque en entier dans la poitrine du monstre, au moment où celui-ci furieux s'attaquait à son bras gauche. L'animal frappé à mort, avait lâché prise dans un spasme effrayant, et perdant tout son sang, avait disparu dans les eaux profondes de la mer. Les deux sauveurs déposèrent avec soin Pierre dans le fond du canot, et presque joyeux regagnèrent rapidement le rivage en criant à la foule: "Remercions Marie, Pierre est sauvé!" Tous tombèrent à genoux sur la grève battue par la vague; les fronts s'inclinèrent religieusement et une fervente prière, hymne sacré d'action de grâce à la protectrice des marins, partit de tous les cœurs et monta vers le ciel. Tous remercièrent dans un même langage, celle qui avait daigné conserver l'époux à la mère, le père à l'enfant.

H. DUPREZ.

CONFÉRENCE DE M. JULES SIMON SUR L'ESCLAVAGE AFRICAIN.

Nous trouvons dans *Le Soleil* le compte rendu de la conférence faite par M. Jules Simon à la Sorbonne, devant un auditoire d'élite.

"En un langage élevé, avec une émotion vibrante, M. Jules Simon expose l'état actuel de l'esclavage africain plus vivace que jamais, malgré les traités conclus entre nations civilisées pour le supprimer sur toute la surface du globe.

"Les mains pleines de faits indéniables, l'orateur raconte toutes les atrocités commises par les tribus barbaresques qui vivent de la vente de leurs semblables; les villages mis à feu et à sang dans les razzias féroces entreprises par ceux qui font le commerce de la marchandise humaine.

"Un long frisson d'horreur a secoué les assistants lorsque M. Jules Simon a retracé les calvaires successifs suivis par les caravanes d'esclaves traversant les déserts africains, entourées de caravanes de hyènes, de vols de marabouts et de vautours, qui se disputent les cadavres semés sur la route.

"Après avoir décrit toutes ces atrocités, l'orateur a rendu un superbe hommage au cardinal Lavigerie et aux missionnaires qui vivent au milieu de toutes ces hontes et qui voient tous ces crimes, usant leurs forces pour arriver à pallier le mal, sans espérer d'autre récompense que celle que donne la satisfaction d'un saint devoir accompli.

"M. Jules Simon a terminé sa belle conférence par les paroles suivantes:

"Je ne vous demande pas si vous êtes chrétiens, catholiques ou protestants, je parle comme homme et comme philosophe. C'est une véritable croisade contre la barbarie qu'il faut entreprendre."

"L'assistance a fait une véritable ovation à M. Jules Simon et s'est ensuite séparée profondément émue."

Le Manitoba.

Jeudi, 14 Mars 1889.

LA POLITIQUE A OTTAWA.

Le *Mail* fait un pressant appel à Sir Richard Cartwright qu'il représente comme le seul homme capable de se mettre à la tête du nouveau parti protestant.

Un acte incorporant la Cie du chemin de fer de Manitoba & Sud-Est a été passé au parlement fédéral. La ligne projetée devra traverser nos paroisses françaises de Lorette, Sainte-Anne et LaBroquerie.

Aujourd'hui même, au Sénat, l'honorable M. Girard doit proposer la motion suivante :

" Qu'il appellera l'attention de la chambre sur cette partie du Dominion appelée le Grand Bassin du Mackenzie, et sur le pays s'étendant à l'est jusqu'à la Baie d'Hudson ;

" Et qu'il demandera quand le gouvernement se propose de présenter quelque mesure pour mieux protéger les habitants, et pour protéger les précieuses mines, fourrures et pêcheries de ces lointaines régions."

Le bill que l'honorable M. Abbott a fait adopter au Sénat, au sujet du boodlage, est venu devant la Chambre vendredi, et il est probable qu'il sera adopté par la députation.

Ce projet de loi pourvoit à la punition, soit l'amende ou l'emprisonnement, de toute personne qui aura influencé ou cherchera à influencer indûment le vote d'un échevin, qui accepte ou offre de l'argent au sujet du règlement de toute affaire municipale.

Le revenu fédéral augmente d'année en année sans augmentation de droits. Ainsi, pour l'exercice de 1887-88, le revenu était de $35,900,-000 ; pour 1888-89, il a été de $38,-600,600, et pour le prochain exercice il est estimé, par le ministre des finances, à $39,175,000, et cela sans la moindre augmentation de taxes pour ces trois années.

L'augmentation du revenu provient de ce que la population est plus prospère et consomme davantage.

Voici un tableau établissant la force respective des partis à Ottawa :

	MAJORITÉS. Conservateurs	Libéraux.
Ontario	20	
Québec	3	
Nouvelle-Ecosse	9	
Nouveau-Brunswick	6	
Colombie Anglaise	6	
Manitoba	3	
Nord-Ouest	4	
Ile du Prince-Edouard	...	6
	51	6
	6	
Majorité conservatrice	45	

La première fois que l'hon. M. LaRivière a porté la parole aux Communes, ça été en faveur de l'augmentation du salaire de nos juges. Le gouvernement a favorablement accueilli sa manière de voir et l'hon. ministre de la justice a présenté une résolution pour amender l'acte concernant les juges des provinces et augmenter leur salaire.

Voici pour Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest :

Dans Manitoba—Le juge-en-chef de la Cour du Banc de la Reine, $6,000 par année. Trois juges puisnés de la dite Cour, chacun, $5,000 par année.

Dans les Territoires du Nord-Ouest—Cinq juges puisnés de la Cour Suprême, chacun, $5,000 par année.

Au Sénat, lundi, l'honorable M. Girard a fait la motion suivante :

" Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette chambre toutes pièces et réponses en la possession du gouvernement, relatives aux questions adressées à des agents de la Compagnie de la Baie d'Hudson, à des missionnaires, explorateurs des régions arctiques et autres personnes, par le comité spécial que votre honorable chambre avait chargé, à la dernière session, de faire une enquête sur la valeur de cette portion du Canada qui est située au nord du faîte des terres de la Saskatchewan, à l'est des Montagnes Rocheuses et à l'ouest de la Baie d'Hudson, et qui comprend le grand bassin du Mackenzie —en vue de compléter la dite enquête.

La Presse dit que chaque année des représentations de plus en plus pressantes sont faites au gouvernement fédéral pour l'engager à réduire ou abolir les péages sur les canaux canadiens. Tout récemment encore, une députation des plus considérables est allée demander au premier ministre l'adoption de cette politique.

Des raisons tellement fortes militent en faveur de la proposition que l'on a lieu de croire à la réalisation prochaine du désir général du commerce sur ce sujet.

Si les canaux du Saint-Laurent étaient agrandis de manière à éviter le transbordement à Kingston, c'est l'opinion générale que le blé pourrait être transporté de Port Arthur à Montréal, à cinq centins le minot, et que tout le commerce du Nord-Ouest canadien, comme une partie de celui de l'Ouest américain, prendrait la route du Canada.

Il importe que le grain du Manitoba ne se rende pas à Buffalo et à New-York à meilleur marché qu'à Montréal, comme on a pu le constater l'automne dernier.

EXPLIQUONS-NOUS.

A propos d'un article écrit par un de nos collaborateurs, sous le titre : *Soyons unis*, *L'Ouest Canadien* trouve bon de faire une longue tirade en réponse. Il nous chante la gloire du gouvernement Greenway ; nous parle du désintéressement absolu de la jeunesse instruite et intelligente toujours prête à lutter pour sauvegarder nos droits et nos privilèges, c'est-à-dire de cette même jeunesse qui le rédige. Puis, notre député, M. Marion, qui a la réputation d'être immense chez le confrère, attrape son compliment lui aussi, et, naturellement, *Le Manitoba* qui ne fait jamais autre choses que des bévues, et qui est un brandon de discorde, a, comme de juste, son petit boniment.

Nous répondrons en peu de mots. Vous voudriez, confrère, que nous nous unissions à vous. Avant de prêcher au dehors, s'il vous plaît, de voir à l'union de vos propres partisans, des cinq députés ministériels, par exemple. Nous sommes dans l'opposition, mais on ne peut pas nous reprocher de ne nous être point tenus dans de justes bornes jusqu'ici. Nous n'avons point cherché la querelle, nous avons bien d'autres chats à fouetter en ces temps ci, mais enfin il faut prendre le temps comme il vient et si ce doit être la guerre, soit. L'on nous rendra le témoignage de ne pas avoir pris l'offensive.

Le confrère paraît ne plus se souvenir de son premier numéro dans lequel il disait qu'il s'en tiendrait le plus possible à la discussion de la politique provinciale. Sous le plus petit prétexte, dans sa feuille de jeudi dernier, en maints endroits, nous sommes attaqués directement, ou indirectement dans la personne de nos amis, notre député au fédéral et notre député au local.

Pour ce qui est de l'hon. M. LaRivière, nous nous abstiendrons d'en parler aujourd'hui ; d'ailleurs, les coups que vous dirigez contre lui portent à faux, et les intéressés de Gauthier à qui vous offrez vos condoléances, savent à quoi s'en tenir. Allez à eux si vous voulez des informations exactes.

Quant à M. Marion, voici ce que nous avons à dire : M. Marion est oppositionniste mais oppositionniste honnête ; il n'est pas de ceux qui professent la doctrine ministérielle et qui minent sourdement le représentant français dans le cabinet. Il a pu ne pas faire de grandes, d'immenses choses, mais ce que ne peuvent lui nier nos adversaires de bonne foi, c'est qu'il a tenu sa parole vis-à-vis l'hon. M. Prendergast, et, bien que dans l'opposition, il lui a donné dernièrement un appui tacite qui l'a puissamment aidé dans des circonstances que plusieurs connaissent. Les électeurs de Saint-Boniface ont raison d'être fiers de leur député, et les membres de cette jeunesse instruite et intelligente qui l'ont aidé dans son élection et qui depuis lui ont tourné le dos doivent se dire à eux-mêmes que vraiment il est des hommes qui ont des principes et qui y restent fidèles.

UN ARTICLE MAL INTERPRETE.

L'Ouest Canadien, dans son dernier numéro, m'implique certaines vues politiques et de parti, à l'occasion d'un article publié dans *Le Manitoba*, intitulé : "Soyons unis." Ce journal admet, dès le commencement, ma bonne foi ; néanmoins, il ressort clairement de ce premier Winnipeg, que l'article m'a été inspiré pour servir certaines vues politiques.

Voici les passages prouvant mes avancés :

Sous ce titre, *Le Manitoba* publiait dans son avant dernier numéro, un article qui, nous sommes heureux de le constater, laisse voir que son auteur est de bonne foi lorsqu'il fait appel à nos compatriotes au nom de l'union. Mais, car il y a toujours un *mais*, à l'or le plus pur il faut le creuset.........

Et plus loin :

s'est-il dépouillé des préjugés inhérents à l'esprit de parti, etc.

L'eut-il fait, qu'avec la bonne foi que nous lui supposons, il aurait pu voir, en jetant un regard autour de lui, que ceux dont il se fait l'organe sur *Le Manitoba* le trompent, en lui disant que l'union de notre race est inscrite en caractères brillants dans les plis du drapeau national, flottant au souffle des brises patriotiques sur le faîte des bureaux du journal *Le Manitoba*.

En voilà assez pour prouver ce que j'avance. D'abord, l'esprit de parti n'existe pas chez moi, ne m'étant jamais mêlé de politique, en aucune façon, et, de plus, croyant étroit l'esprit de parti poussé trop loin. Ensuite, je ne suis l'organe de personne, et, d'ailleurs, je ne connais pas encore suffisamment les affaires provinciales pour entrer dans ce labyrinthe et donner à mes modestes écrits certaines visées politiques. Mais quand on a la jaunisse on voit tout en jaune.

J'ajouterai même que l'article en question m'a presque été inspiré par les réflexions d'un des collaborateurs de *L'Ouest Canadien*, qui se plaignait amèrement de la division des Canadiens au Manitoba.

Réellement, il faut avoir des instincts belliqueux pour vouloir batailler à ce sujet, attaquer *Le Manitoba* et dire à M. Marion qu'il est *immense ;* cela est donc un simple prétexte. Malheureusement, je suis paisible, j'offre la branche d'olivier et si l'écrivain de *L'Ouest Canadien* me la refuse, qu'il aille se battre contre les moulins à vent.

E. B.

SECONDE LETTRE DE M. L'ABBE G. DUGAS.

En publiant une seconde lettre de M. l'abbé George Dugas, nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs qu'il nous promet une collaboration active et qu'il traitera de l'émigration à Manitoba.

Sainte-Anne des Plaines, 7 mars 1889.

A Monsieur le Directeur du *Manitoba*,

MONSIEUR,—Voilà le branle donné à l'émigration dans la paroisse de Sainte-Anne des Plaines. Hier, je recevais la visite d'un respectable citoyen, très à l'aise, qui venait prendre des renseignements sur Manitoba. Ce n'est pas moi, dit-il, qui ai l'intention d'émigrer, mais j'ai une nombreuse famille ; j'ai trois grands garçons qui seront bientôt en âge de s'établir, et je ne vois pas jour de pouvoir les placer auprès de moi, ils seront obligés de s'éloigner et je n'aimerais pas à leur voir prendre le chemin des Etats-Unis ; d'un autre côté, je ne me soucie pas de les établir dans les montagnes où ils seront pauvres toute leur vie. Donc, mon dessein serait d'aller leur acheter des terres au Manitoba et de les aider à bien pourvoir leur ferme de tout ce qui est nécessaire à un bon cultivateur. Je me propose, dit-il, d'aller, au commencement d'avril, visiter moi-même Manitoba dont on dit tant de bien.

Je l'ai beaucoup loué de sa détermination. Son raisonnement, comme vous le voyez, dénote un homme intelligent et sage, un homme qui comprend le bien de son pays. Ce sont de ces familles-là qu'il faut diriger à Manitoba.

Nous ne voulons pas, lui ai-je dit, dépeupler les campagnes de la province de Québec en favorisant l'émigration, comme quelques-uns se l'imaginent. Ce que nous voulons, c'est tout simplement, attirer à Manitoba les familles qui se trouvent dans l'obligation de s'éloigner pour aller à l'étranger. Les familles canadiennes sont nombreuses, et les terres sont extrêmement chères dans la province de Québec ; un habitant riche qui a trois ou quatre garçons à établir ne peut pas, malgré ses moyens, songer à les placer tous dans sa paroisse, et s'il les place il les mettra nécessairement très à l'étroit. Avec les mêmes moyens, il peut les établir à Manitoba sur de belles grandes fermes, et leur donner l'espoir de voir leurs enfants se fixer plus tard auprès d'eux.

Il n'y a pas longtemps, un bon curé suggérait un moyen très pratique pour envoyer une bonne émigration au Manitoba. Si, dans chaque paroisse, disait-il, les citoyens s'unissaient pour aider seulement deux familles par année à s'établir à Manitoba, en bien peu de temps la province serait remplie de bons cultivateurs, et, ici, personne ne s'apercevrait du sacrifice qu'on aurait fait. Si ce plan était poursuivi et mis à exécution, il serait un des plus avantageux pour assurer le sort de nos colons Canadiens dans l'Ouest.

Comme j'ai longtemps habité le Nord-Ouest et que je puis parler avec connaissance de cause des avantages qu'offre ce pays à la colonisation, on vient souvent se renseigner auprès de moi ; j'en profite pour faire connaître Manitoba et pour diriger l'émigration de ce côté, espérant par là être utile à mes concitoyens et à mon pays.

Je vous ai parlé dans ma dernière lettre d'un colon du Lac-des-Chênes qui est venu se trouver une femme à Sainte-Anne des Plaines. Il retourne demain au Manitoba. Il est venu me rendre visite avec sa femme avant de partir d'ici ; je n'ai jamais vu un couple plus joyeux. J'ai remis à la jeune femme un exemplaire de la *Vie de la première Canadienne au Nord-Ouest.* Vous lirez ce petit livre le long de la route, lui ai-je dit, vous partez pour le même pays, mais dans des conditions bien différentes. A travers mille dangers Madame Lagimodière mit deux mois à se rendre à la Rivière-Rouge, tandis que vous, vous y serez en deux jours, sans presque vous en apercevoir. C'est toujours un sacrifice de quitter son pays, mais le vôtre est accompagné de bien de consolations. Vous n'allez plus dans un pays sauvage, vous retrouverez là-bas tout ce que vous laissez au Canada ; et, de plus, vous aurez devant Dieu, si vous le voulez, le mérite de contribuer à jeter les bases d'une société chrétienne, car la jeune femme qui suit son époux au Manitoba a une mission à remplir, tout comme le prêtre ; l'avenir de ce pays dépendra des femmes chrétiennes qui auront présidé à l'éducation des familles.

J'aurai occasion de vous écrire encore au sujet de l'émigration, car je me propose de visiter quelques paroisses sous peu.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur,

G. DUGAS, ptre.

PETITE CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Le discours d'ouverture du Président des Etats-Unis n'indique pas un grand politique. Rien de nouveau ni de remarquable : des idées ordinaires rendues avec bon sens. Les présidents ne se sont jamais distingués par une vaste science et une diplomatie raffinée ; cependant leur pays a toujours été prospère. C'est plutôt un homme d'affaire, doué d'un grand sens commun qui semble nécessaire à la tête de l'exécutif, car la République Américaine, par sa position géographique, n'a pas d'intérêts bien compliqués à débattre avec ses voisins et n'a pas non plus lieu de les craindre. Elle est donc comme une reine entourée de ses sujets. Parlez de l'Amérique en Europe, et cela voudra dire les Etats-Unis. En effet, sa population surpasse celle de tous ses voisins réunis. Elle produit tout, se suffit à elle-même, en jouissant d'une richesse extraordinaire. Les climats les plus chauds et les plus froids s'y rencontrent. Le nord est le pays des manufactures, des fourrures, des pêcheries, etc. Le sud produit le coton, le café, les oranges, etc. Harrison prend le budget en bon ordre. Trois cents millions de surplus gonflent le trésor. Les économistes crient au danger ; retirer ainsi, tant de dollars de la circulation ? Pour résoudre la difficulté, un original proposait d'acheter le Canada avec cette somme. Heureux pays qui peut se passer d'armée et de marine, où les richesses sont un embarras. Si c'est là le seul point noir dans le ciel de Harrison......

Des difficultés surviendront durant sa présidence : la question des pêcheries rejetée au sénat américain reviendra sur le tapis. Tant mieux pour nous si le traité d'Ashburton ne se renouvelle pas. D'ailleurs, nos politiciens y ont l'œil ; nos intérêts ne seront pas sacrifiés impunément. Le Canada possède les plus belles pêcheries du monde sachons les conserver. L'on prête à la nouvelle administration, l'intention de créer une marine. Serait-ce en cas d'une complication européenne ? Les nations du vieux monde sont sur un volcan, et, demain, la guerre peut éclater sanglante sur terre et sur mer. Les besoins d'un grand pays commercial en ferait alors une nécessité. L'oncle Sam est homme d'action, et, si la tempête surgit, il ne sera pas pris au dépourvu.

* * *

Les dépêches annonçaient, la semaine dernière, l'abdication du roi Milan de Servie. Son divorce avec la reine Nathalie ne l'a guère rendu populaire parmi ses sujets : les sympathies ont éclaté partout en faveur de la reine infortunée.

Ce désœuvré, joueur corrompu, cousu de dettes, n'était pas homme à apprécier une femme d'un aussi haut caractère, armée de la littérature, des sciences et des lettres. Durant la guerre, Nathalie pansait les blessés, faisait de la charpie, exposait sa vie dans les hôpitaux. Le nom de Sylva Carmen est aussi connu aux lettrés que celui de *petite mère* parmi les soldats serviens Jeunesse, beauté, rien n'a été épargné ! Autant la figure de la reine est belle et poétique, autant celle du roi est revêche et maussade. Cette physionomie hébétée et vicieuse, contraste visiblement avec les traits rayonnants de son ancienne épouse. La Russie reçoit cette femme malheureuse à bras ouverts. Paris lui fait des triomphes, tandis que Bismarck, le chancelier de fer et de sang, noblement touché par la beauté et le malheur, la persécute injustement dans ses relations diplomatiques.

* * *

Le Japon a adopté une nouvelle constitution la semaine dernière. La nouvelle chambre des pairs est partie héréditaire, partie élective, et certaines nominations sont faites par le Mikado. Les communes seront composées de 800 membres. Tout citoyen âgé de 25 ans, qui paiera ses taxes au montant de $25 par année, aura droit de vote. La liberté de penser, le culte, le droit de s'assembler publiquement, forment la base de la *Grande Charte*. Les juges seront inamovibles.

La législature aura un contrôle limité des finances.

L'opération du nouveau régime sera suivi avec intérêt.

Les Japonais ont copié les lois des nations civilisées, et leurs jurisconsultes sont au courant de la jurisprudence de la France, de l'Angleterre, etc Les universités sont fréquentées : la classe instruite s'accroît rapidement. Plusieurs journaux y sont publiés. Les Européens ont presque toujours tout contrôlé, mais un sentiment de dignité et de patriotisme s'est emparé des Japonais, et, aujourd'hui, ils veulent être les maîtres chez eux. Ces prestidigitateurs se réveillent de leur léthargie au souffle de la liberté et du progrès moderne.

UBALD HÉLIO.

LETTRE DE L'OUEST.

Prince-Albert, 5 mars 1889.

Monsieur le Rédacteur,—Des dérangements successifs m'ont empêché de vous envoyer, la semaine dernière, la lettre promise. Je continue donc aujourd'hui à vous parler des différentes paroisses de ce district.

Batoche faisait le sujet de ma dernière lettre. Or, en continuant de descendre la Saskatchewan nous arrivons ensuite à Saint-Laurent qui fut la première mission établie de ce district. Le Rév Père André s'y fixa en 1874, sitôt que les postes d'hivernement furent abandonnés et que les Métis se décidèrent à cultiver la terre. La mission se trouve sur une grande hauteur sur la crête des côtes de la rivière, à l'ouest, du côté opposé à Batoche par conséquent. Quoique l'emplacement de la mission soit admirable, ayant par devant la rivière, et en arrière un magnifique petit lac tout entouré de bois, les alentours ne sont pas si favorisés, et c'est sur le côté opposé de la rivière que se trouvent surtout les habitations. C'est sur ce côté même, paraît-il, que la majorité des Métis voulaient la mission. Quoiqu'il en soit, avant l'établissement de bonnes traverses il était bien plus avantageux de se trouver à l'ouest qu'à l'est de la rivière, à cause de plusieurs raisons. D'abord, Carlton, poste de la Cie de la Baie d'Hudson où tous les Métis s'approvisionnaient alors se trouvait de ce côté-là, de même que Prince Albert qui commençait déjà à prendre de l'importance en 1874. Les épinetières se trouvent aussi de ce côté-là.

Sur la rive droite de la Saskatchewan, à Saint-Laurent, comme à Batoche et à Fish Creek, les terres se prennent par dix chaînes de large sur deux milles de haut. Elles sont de première qualité et il en reste beaucoup de disponibles.

Voici les avantages que possède aujourd'hui Saint-Laurent et qui sont dûs, en grande partie, à l'énergie du Rév. Père Fourmond qui y réside depuis un grand nombre d'années : une bonne traverse avec câble de fer, deux, et même trois écoles, un bureau de poste et bureau de télégraphe. Distance de Prince-Albert, 35 milles.

La population de Saint-Laurent, de même que celle de Fish Creek, est composée exclusivement de Métis français. Pas un seul canadien ou anglais ne s'y trouve.

—Le printemps est arrivé tout de bon. C'est une chose bien extraordinaire pour ce pays de voir le printemps arriver avant même que le carême ne soit commencé. Nous sommes *aux derniers traînages*, comme on dit, et j'ai vu des cultivateurs qui mettaient déjà leurs outils prêts pour les semailles. Les canards sont attendus d'une heure à l'autre.

—Il y a dû y avoir hier, à Batoche, un mariage *fashionable*, comme disent les anglais. M. Lafond, pharmacien de Prince-Albert, et Melle Elise Marion, fille de notre ami Louis Marion, devaient y recevoir la bénédiction nuptiale des mains du Rév. Père Moulin. Les heureux jeunes gens, accompagnés d'un grand nombre d'amis, sont attendus ici ce soir. Les chemins, malheureusement, ne leur sont pas favorables. M. Lafond est un jeune canadien de la Baie du Fèbre arrivé ici l'été dernier et qui fait de très bonnes affaires à Prince-Albert. Avis aux autres.

—M. Roger Goulet est actuellement au Lac Vert donnant des *scrips* à ceux des Métis que le récent traité conclu avec les Sauvages de cette région a rendu éligibles. L'inévitable Charley Alloway l'accompagne.

L. S.

LE FRANCAIS AU NORD-OUEST.

Nous avons déjà prouvé que les libéraux de Manitoba et du Nord-Ouest furent de tout temps hostiles à l'usage officiel de la langue française. Cette preuve n'est donc plus à refaire. Nous avons également établi que sous le règne des conservateurs nos nationaux n'ont jamais eu à se plaindre sous ce rapport. Il n'y aurait ainsi plus lieu d'y revenir si de récentes déclarations du procureur-général de Manitoba ne nous imposaient le devoir d'exposer de nouveau le fanatisme du ministère Greenway, de même que son ignorance des droits que nous assure la constitution.

En réponse à une interpellation l'honorable M. Martin, répondait dernièrement ce qui suit :

" Je maintiens que rien ne nous oblige à imprimer les votes et les délibérations de la Chambre, *les statuts*, ou quoique ce soit, en anglais ou en français. La Chambre est tenue de tenir un journal en français, mais l'impression de ce journal *ou des statuts*, est une question laissée à la discrétion du comité des impressions."............

Remarquons bien que c'est le procureur-général de Manitoba qui parle et qui est censé ne pas ignorer la loi et la constitution de la province. Or, l'article 23 de l'acte qui constitue le gouvernement de Manitoba se lit comme suit :

" L'usage de la langue française ou de la langue anglaise sera facultatif dans les débats de la Chambre de la législature ; mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces Chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire ; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada, qui sont établis sous l'autorité de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," et par devant tous les tribunaux de la province, il pourra être également fait usage, à faculté, de l'une ou l'autre de ces langues. LES ACTES DE LA LÉGISLATURE SERONT IMPRIMÉS ET PUBLIÉS DANS CES DEUX LANGUES."

La constitution est claire, formelle, ne laisse place à aucune autre interprétation que celle que lui donne la lettre même de l'acte. Il ne saurait y avoir de doute que pour les journaux de la Chambre dont la *rédaction* est cependant obligatoire dans les deux langues. *Mais quant à l'impression et à la publication des statuts, en anglais et en français, l'acte de Manitoba est absolument décisif.* Et pourtant, le procureur-général de Manitoba, M. Martin, un libéral à tous crins, n'hésite pas à dire le contraire.—*La Minerve.*

LES FROMAGERIES DE M. BARRE.

M. S. M. Barré est à réorganiser ses fromageries et beurreries pour les opérations de la saison prochaine. M. John A. Jackson aura la direction de la fromagerie de Sainte-Anne. M. Henderson prendra charge de celle de Royal, et deux fromagers de 10 à 12 années d'expérience ont été engagés pour diriger les fromageries de Sainte-Agathe et Saint-Norbert. Puis, ces établissements recevront une augmentation de patronage considérable au printemps.

BAZAR A SAINT-NORBERT.

Le bazar qui a été organisé à Saint-Norbert s'ouvrira le 14 courant, à midi, dans le couvent des RR SS. de la Charité.

Il est tout probable que le prix du passage, par la voie du N. P. & M., sera réduit de moitié pour les personnes de Saint-Boniface et de Winnipeg qui iront encourager cette bonne œuvre.

Nouvelles Religieuses.

—Nous lisons dans le *Monde*, de Paris :

" Un décret de la Sacrée-Congrégation de la Propagande ordonne une nouvelle délimitation des archidiocèses de Montréal et d'Ottawa. La ligne de démarcation commune à ces deux diocèses partira dorénavant de la rive septentrionale de la rivière d'Ottawa, en remontant et passant à l'est des cantons de Chatham, de Wentworth, d'Howard et de Beresford, puis de là, suivant le côté nord-est de Beresford et allant aux côtés sud-est des cantons d'Archambault et Lussier, jusqu'à la ligne qui sépare les deux comtés de Joliette et de Montcalm, et, suivant cette dernière ligne, jusqu'au vicariat apostolique de Pontiac."

—Son Em. Cardinal, les Archevêques et Evêques de la province civile de Québec, ont rédigé et signé une lettre qu'ils ont adressée au Saint-Père, pour protester contre les lois iniques passées par le gouvernement italien contre la liberté de l'Eglise et pour adhérer de nouveau aux réclamations faites par le Pape de son pouvoir temporel.

Prions Dieu pour qu'il daigne protéger le Chef de son Eglise, le rétablir dans ses droits et lui faire bientôt le jour du triomphe.

—Une dernière dépêche de Rome indiquerait que les $400,000 sont réparties comme suit :

$160,000 pour les Révérends Pères Jésuites ;

$100,000 pour l'Université Laval, à Québec ;

$40,000 pour la succursale de l'Université à Montréal ;

$100,000 pour les évêques, dont $20,000 seraient affectées à la préfecture du Labrador.

Choses et Autres.

—Un homme du village de Sainte-Scholastique dit que le globe rouge dont nous avons parlé, est toujours visible au-dessus du bois, vis-à-vis la voie ferrée.

Quand nous disons toujours, il ne faut pas entendre tous les soirs, car il se passe quelquefois un, deux, et même trois soirs, sans qu'il apparaisse, pour revenir de nouveau se balancer à l'endroit accoutumé. Plusieurs habitants du village avaient d'abord résolu d'aller le plus près possible du phénomène, afin de voir ce que c'est, mais on ne s'est pas encore décidé à y aller. Sera-t-on effrayé ? Ce qui est certain, nous dit-on, c'est que les cultivateurs de la Côte Saint-Louis, les plus rapprochés du phénomène, sont saisis de frayeur.

—On est à organiser une grande excursion pour Paris. Ce voyage se fera, dit-on, de Montréal viâ New-York et Anvers ou de Montréal viâ le Hâvre. Le prix du billet, aller et retour, sera, dit-on, de $60, et de Montréal viâ le Hâvre de $52. Cette excursion se fera vers le 3 juillet. C'est une occasion unique qui se présente d'aller admirer les merveilles créées par le génie humain à cette grande exposition universelle de Paris.

Toute personne désirant faire partie de cette excursion aura à s'adresser à l'organisateur, M. J. D. Paré, 354 rue Saint-Paul, Montréal, de qui on pourra avoir de plus amples informations.

—On agite de nouveau à Sainte-Geneviève et à l'Ile Bizard la question du pont qui devra mettre ces deux importantes localités en communication.

Les habitants de Sainte-Geneviève et de l'Ile Bizard sont prêts à souscrire $10,000 pour la construction du pont à condition que le gouvernement local paie $10,000 et que le gouvernement fédéral paie la balance du coût en construisant des quais qui serviront de coulées au pont. Le coût de l'entreprise serait de $25,000 à $30,000.

NAISSANCES.

ROYAL—En cette ville, le 8 courant, Madame Alfred Royal, un garçon.

ROBERT—A Lorette, le 9 courant, Madame Louis Robert, un garçon.

GÉNÉREUX—A Webster, Mass., E.-U., le 27 février dernier, Madame Dr J. O. Généreux, un garçon.

MARIAGE.

LAURENDEAU-MÉNARD—A Montréal, le 28 février dernier, M. Athanase Laurendeau, marchand, de Banff, T. du N.-O., à Melle Anastasie Ménard, de Montréal.

DECES.

ROYAL—En cette ville, le 11 courant, à l'âge de 3 jours, Joseph-Alfred, enfant de M. Alfred Royal.

ROY—En cette ville, le 12 courant, à l'âge de 16 ans et 3 mois, Marie-Rose-Délima Roy, fille de M. J. Roy.

Les funérailles ont eu lieu ce matin à la cathédrale.

HÉBERT—A Sainte-Anne, dans le courant de la semaine dernière, à l'âge de 20 ans, Edouard Hebert, enfant de M. Felix Hébert, cultivateur.

UNIVERSITE DE MANITOBA.

Examens en Medecine.

Avis est par les présentes donné que les Examens en Médecine commenceront et se tiendront aux lieux et dates susdites : LUNDI, le 18 MARS courant, à 9 heures du matin, à l'Hôpital de Winnipeg, pour l'anatomie pratique, l'anatomie chirurgicale, et la chirurgie ; et LUNDI, le 1er jour d'AVRIL prochain, à 9 heures du matin, au Bureau d'Education, pour les autres matières, à l'exception de la chimie pratique, qui aura lieu au Manitoba College.

Les candidats doivent immédiatement donner avis au régistraire de leur intention de se présenter aux examens, et mentionner dans leur application les matières sur lesquelles ils doivent passer l'examen.

Cinq jours au moins avant la date des examens, ils doivent remettre au régistraire tous les documents exigés par les statuts et les règlements. Les honoraires doivent être envoyés avec l'application.

T. A. BERNIER,
Régistraire.

Winnipeg, 8 mars 1889. 3ins 14.3.89



AVIS.

Aux Meuniers et autres dans les Territoires du Nord-Ouest et dans Manitoba.

DES SOUMISSIONS cachetées, accompagnées par des échantillons de cent livres, et portant la suscription "Soumission pour Farine ou pour Lard Fumé, ou pour les deux," seront reçues au bureau du Commissaire des Sauvages, à Régina, jusqu'à midi, mardi le 2ème jour d'avril 1889.

Des formes de soumission, donnant tous les détails quant à la qualité, la quantité et les endroits de livraison de la fleur demandée, peuvent être obtenues en s'adressant au département des affaires des Sauvages, Ottawa ; au commissaire des Sauvages pour Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, Régina ; ou à E. McColl, Winnipeg ; aucune soumission ne sera considérée si elle n'est point faite sur une des formes fournies.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté, pour au moins cinq pour cent du total de la soumission, lequel sera confisqué si le soumissionnaire refuse de faire un contrat basé sur sa soumission quand il sera requis de ce faire, ou s'il manque de remplir son contrat à la satisfaction du département. Si le soumissionnaire le préfère, il pourra laisser au commissaire des Sauvages ou à E. McColl, Winnipeg, au lieu d'un chèque accepté, un montant égal en billets d'une des banques incorporées du Canada. Les chèques ou argents accompagnant les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront retournés, mais un chèque déposé par un soumissionnaire heureux sera retenu jusqu'à complétion satisfaisante de son contrat.

Chaque soumissionnaire est requis de montrer dans sa soumission le plein prix de toute la farine ou lard fumé, qu'il est prêt à livrer sous contrat, sans quoi sa soumission ne sera pas *acceptée*.

Chaque soumission devra, en sus de la signature du soumissionnaire, porter la signature du deux cautions qu'il sera libre au département d'accepter pour garantir l'exécution fidèle du contrat

Les soumissions seront considérées pour une partie ou pour toute la quantité de la farine ou du lard fumé demandé, à aucun endroit donné.

Les échantillons de farine seront retournés, si on le désire, aux soumissionnaires malheureux, sur leur demande, à leurs frais, et l'échantillon soumis par le soumissionnaire heureux pourra être compté par lui comme livré en a-compte sur son contrat.

Dans tous les cas où le transport se fait en char qu'en partie seulement, les entrepreneurs doivent s'arranger de manière à ce que leur farine soit expédiée sans délai des stations de chemin de fer à l'entrepôt du gouvernement, à l'endroit de la livraison.

La plus basse ou aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

L. VANKOUGHNET,
Député du Surintendant Général des Affaires Indiennes,
Département des Affaires Indiennes,
Ottawa, 23 février 1889.
2ins 14 3 89

AVIS.

La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique demandera au Parlement du Canada, pendant sa prochaine session, un acte lui conférant de plus amples pouvoirs pour la construction et la protection de ses lignes de télégraphe.

CHARLES DRINKWATER,
Secrétaire.

Montréal, 30 novembre 1888.
9 ins 17 1 89

AVIS A CEUX QUI VIENNENT AU MANITOBA ET QUI SE PROPOSENT DE CONSTRUIRE !

En prévision de l'émigration qui doit nous arriver au printemps, nous avons IMPORTÉ un assortiment considérable de FERRONNERIES, PEINTURES, VERNIS, PAPIER FEUTRE, PAPIER GOUDRONNÉ, FOURNITURES DE MAISON, POELES, FOURNAISES, VERRERIES, FAIENCES, BROCHE A CLOTURE, Etc., Etc., Etc.

NOTRE STOCK D'EPICERIES ET PROVISIONS, TEL QUE THES, CAFES, SUCRES, MELASSES, VIANDES SALÉES, VIANDES FUMÉES, SAINDOUX, FARINES, POISSONS FRAIS ET SALÉ, ETC., ETC., EST AU GRAND COMPLET.

NOS PRIX SONT les PLUS BAS DU MARCHE et DEFIENT TOUTE CONCURRENCE.

Etant à la proximité des principales lignes de chemin de fer, nous pouvons expédier sans délai toutes marchandises commandées par la malle.

Une visite à nos magasins vous convaincra des grands avantages offerts.

Une remise libérale sera accordée aux Messieurs du Clergé et aux Communautés.

ins. 14.2.88.

Maison H. F. DESPARS, Coin des rues Provencher et Tache, Saint-Boniface.

NOUVEAUX COLONS.

Un convoi de colons Canadiens-français laissera Montréal le 18 et devra arriver jeudi prochain à Winnipeg.

M. l'abbé N. Pelletier, curé de Saint-Joseph, reviendra probablement ce jour-là.

La plupart de ceux qui viennent sont déjà propriétaires de terrains dans Manitoba ; le reste vient dans le but de visiter et acheter, si possible. Tous sont en moyens et forment une classe de colons des plus désirables. Ils ont été recrutés par l'infatigable apôtre de la colonisation à Manitoba, M. l'abbé C. A. Beaudry.

PERSONNEL.

Une lettre reçue à l'archevêché annonce que S. G. Mgr Taché laissera Montréal le 26 pour revenir à Saint-Boniface, à moins qu'il ne survienne quelque retard imprévu.

M. Joseph Turenne, du bureau des terres de la Puissance, est revenu dimanche de la Province de Québec.

Son honneur le lieut-gouverneur Royal et Madame Royal sont passés à Saint-Boniface lundi, en route pour Montréal.

M. Athanase Laurendeau, de Banff, est revenu lundi de Montréal avec sa jeune compagne. M. Laurendeau s'est remis en route mardi pour se rendre chez lui.

Aux jeunes époux, nous offrons nos meilleurs compliments.

LES ASSISES.

Les assises criminelles sont commencées depuis mardi. Son honneur le juge Killam en est le président.

Voici les noms des grands jurés français : MM. M. Goulet, Jos A. Nolin, Louis Dupas, E. Gauthier, Eucharisté Perreault, Elzéar Cyr.

MM. Hormisdas Granger, Joseph Granger, Narcisse Fournier, Joseph Bleau Alfred Lévêque, Gilbert Johnson, Frs C. Ducharme, Auguste Desrosiers et Thos Ramsay sont au nombre des petits jurés

Les causes criminelles sont : La Reine vs Haffield—meurtre.

La Reine vs Spence—Viol.
" vs Finn—Larcin
" vs Deegan—Faux.

L'on procède aujourd'hui à l'audition du procès de Haffield, accusé du meurtre de sa femme.

Affaires Municipales.

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la cinquième séance du septième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la cinquième séance régulière, tenue lundi, le 11ème jour de mars, A.D. 1889.

Présents : Son honneur le maire au fauteuil, et MM. les conseillers Allaire, Bédard, Fortin, Gauthier, Houde et Pelletier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Le greffier dépose sur la table les communications et comptes suivants : N. D. Beck, $8.55 ; E. Guilbault, $2.20 ; A. Hogue, $0.75 ; E. Nadeau, $1.25 ; E. Lloyd, $4.00 ; F. Lévêque, $0.30 ; L Laurendeau, $1.15. Une lettre du commissaire municipal, approuvant le règlement No. 76 qui détruit les derniers cinq mille piastres de débentures que la ville a encore en main, et le rapport du constable J. B. Joyal pour le mois de février, accusant une dépense de $7.60 et une dépense de $4.60.

M. le conseiller Fortin présente le 3ème rapport du comité des finances, qui se lit comme suit : 3ème rapport du comité des finances, M. le conseiller Fortin, président, et MM. les conseillers Allaire et Pelletier. Votre comité recommande le payement des comptes suivants : N. D. Beck, $8.55 ; E. Nadeau, $1.25 ; E. Lloyd, $4.00 ; E. Guilbault, $2.20.

M. le conseiller Allaire présente le 2ème rapport du comité des travaux publics, qui se lit comme suit : 2ème rapport du comité des travaux publics, M. le conseiller Allaire, président, et MM. les conseillers Gauthier, Houde et Pelletier. Votre comité recommande le paiement des comptes suivants : A. Hogue, $0.75 ; F. Lévêque, $0.30 ; L. Laurendeau, $1.15.

Ces deux rapports sont adoptés.

Proposé par M. le conseiller Fortin, appuyé par M. le conseiller Gauthier que le rapport des auditeurs pour l'année 1888 soit accepté. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Pelletier, appuyé par M. le conseiller Houde, que le rapport du constable Joyal, pour le mois de février, soit accepté. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Houde, appuyé par M. le conseiller Pelletier, que la séance se lève, et la séance est levée.

Chronique Locale.

—Voyez l'annonce de MM. Keith & Cie sur notre première page.

—M. Félix Gentès a acheté un lot sur la rue Dumoulin dans l'intention de s'y construire une résidence.

—M. Télesphore Pelletier a reçu de Montréal un assortiment complet de pipes, tabac et cigares qu'il vendra à bas prix.

—M. J. B. Lauzon, de cette ville, a vendu une terre qu'il possédait à Lorette, (No 58) à M. Narcisse Marcoux, de Saint-Eustache.

—Pendant le carême, il y aura, chaque semaine, prière à la cathédrale le mercredi et exercice du chemin de croix le vendredi, à 4 heures.

—Les examens en médecine, comme on peut le voir ailleurs par l'annonce de M. Bernier, régistraire, auront lieu le 18 courant et le 1er avril.

—Lundi prochain, à la Montagne de Pierre, aura lieu la première communion des enfants. Une retraite préparatoire devra commencer demain et se continuer jusqu'à lundi.

—La poursuite en libelle de Henry J. Clarke contre M. Acton Burrows, du *Morning Call*, pour un article qui a été publié pendant l'élection du comté de Provencher, a été appelée jeudi devant le magistrat de police de Winnipeg. Le magistrat a dit qu'il avait décidé d'admettre l'affidavit du défendeur alléguant que la question en litige était un extrait de documents parlementaires. La cause a été renvoyée. Tout le monde est satisfait du résultat.

La consomption radicalement guerie

A M. le Directeur :

Veuillez informer vos lecteurs que j'ai un remède certain pour guérir la consomption. En en faisant usage à temps plusieurs milliers de personnes affectées ont été guéries radicalement. Je serai heureux d'envoyer deux bouteilles de mon remède gratuitement à aucun de vos lecteurs attaqués de consomption pourvu qu'on m'envoie leur adresse par express et le nom du bureau de poste.

Respectueusement, Dr T. A. Slocum,
37 Yonge St., Toronto, Ont. 1an 14.6.88

PROPRIETE A VENDRE

M. Joseph St. Jean offre en vente sa propriété de l'avenue Taché. Très bonne maison et dépendances.

Conditions avantageuses. S'adresser sur les lieux. 3ins 28.2.89.

AVIS

Est par les présentes donné qu'un règlement pour autoriser un bonus de la municipalité rurale de Taché à Napoléon Prince et Octave Prince, de six cents piastres, pour subventionner la construction d'une scierie et l'émission d'une débenture en leur faveur, pour ce montant, payable au porteur le premier jour d'avril A.D. 1899, avec intérêt à six pour cent par année, payable annuellement le premier jour d'avril de chaque année durant le cours de la dite débenture pour aider et encourager la construction, l'achèvement et l'exploitation d'une scierie dans la municipalité rurale de Taché, par les MM. Prince susdits, a été soumis au conseil de la dite municipalité rurale de Taché et qu'un vote des contribuables et électeurs de la dite municipalité ayant droit de voter, sera pris le 28ième jour de Mars A.D. 1889, entre neuf heures du matin et cinq heures de l'après-midi de ce jour, aux endroits suivants, en vertu de l'Acte Municipal de Manitoba, 1886, et de ses amendements :

Quartier 1—A ou près de la résidence de M. Edouard Landry.

Quartier 2—A la résidence de M. William Lagimodière.

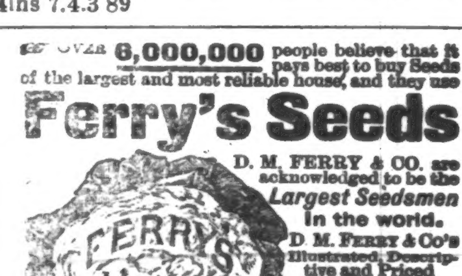
Quartier 3—A la maison d'école de Lorette-Est.

Quartier 4—A la maison d'école de Lorette-Centre.

Toute la dette de la municipalité est de trois mille huit cent soixante dix-sept piastres et onze cents ($3,877.11).

WILLIAM LAGIMODIÈRE,
Greffier de la municipalité rurale de Taché et officier-rapporteur.

4ins 7.4.3 89



OVER 6,000,000 people believe that it pays best to buy Seeds of the largest and most reliable house, and they use

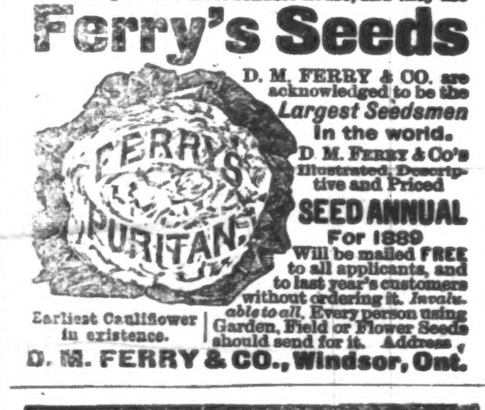
Ferry's Seeds

D. M. FERRY & CO. are acknowledged to be the *Largest Seedsmen* in the world.

D. M. Ferry & Co's Illustrated, Descriptive and Priced SEED ANNUAL For 1889 Will be mailed FREE to all applicants, and to last year's customers without ordering it. *Invaluable to all.* Every person using Garden, Field or Flower Seeds should send for it. Address,

Earliest Cauliflower in existence.

D. M. FERRY & CO., Windsor, Ont.



I CURE FITS!

When I say Cure I do not mean merely to stop them for a time, and then have them return again. I mean a radical cure. I have made the disease of

FITS, EPILEPSY or FALLING SICKNESS,

A life long study. I warrant my remedy to Cure the worst cases. Because others have failed is no reason for not now receiving a cure. Send at once for a treatise and a Free Bottle of my Infallible Remedy. Give Express and Post Office. It costs you nothing for a trial, and it will cure you. Address

Dr. H. G. ROOT, 37 Yonge St., Toronto, Ont.



DRUNKENNESS

Or the Liquor Habit, Positively Cured by Administering Dr. Haines' Golden Specific.

It can be given in a cup of coffee or tea without the knowledge of the person taking it; is absolutely harmless, and will effect a permanent and speedy cure, whether the patient is a moderate drinker or an alcoholic wreck. It has been given in thousands of cases, and in every instance a perfect cure has followed. *It never fails.* The system once impregnated with the Specific, it becomes an utter impossibility for the liquor appetite to exist. For circular and full particulars address GOLDEN SPECIFIC CO., 185 Race St., Cincinnati, O.

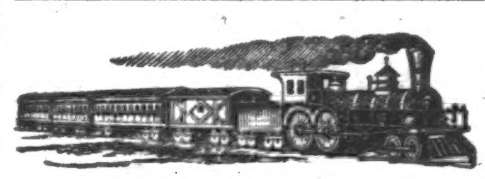
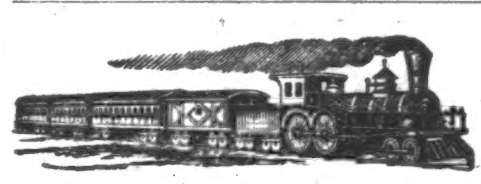
AVIS.

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer une compagnie dans le but de construire, équipper, maintenir et opérer un chemin de fer à partir d'un point à ou près de Portage-la-Prairie, dans la province de Manitoba, et allant dans une direction nord ou nord-ouest jusqu'aux grandes eaux sur la rive sud du Lac Manitoba, aussi pour améliorer et faire communiquer les eaux des Lacs Manitoba, Winnipegoosis et de la Rivière Saskatchewan, pour fin de traffic et de navigation, par la construction et le maintien de canaux, avec pouvoir d'ériger et maintenir des digues pour les dits canaux, aussi pour construire, acheter ou acquérir autrement pour aucune fin se rapportant au dit chemin de fer, des écluses et quais ainsi que des vaisseaux à vapeur et à voile, des chalands et chaloupes, et de les employer pour la navigation sur toutes les dites eaux.

Daté à Ottawa, 19 décembre 1888.

J. A. GEMMILL,
Solliciteurs des requérants.

9ins 27.12.88

CHEMIN DE FER
Minneapolis et Saint-Paul
—ET LA CÉLÈBRE—
ALBERT LEA ROUTE.

Deux Convois Directs, Quotidiens
DE SAINT-PAUL ET MINNEAPOLIS
A CHICAGO

Sans changement de chars, se raccordant avec tous les rapides de

L'EST et du SUD-EST.

La seule ligne qui fait circuler des trains directs entre

—DES MOINES, IOWA,—
VIA ALBERT LEA ET FORT HODGE.

TRAINS DIRECTS REGULIERS
—ENTRE—
Minneapolis et Saint-Louis

et les principales cités de la Vallée du Mississipi, ayant à toutes les gares union des raccordements pour tous les points du sud et du sud-ouest.

ECONOMIE de plusieurs heures. La seule ligne qui fasse circuler deux convois directs réguliers, chaque jour, pour KANSAS CITY, Leavenworth et Atchison, se raccordant avec les chemins de fer Union Pacific et Atchison, Topeka et Santa Fé.

Raccordement rapide à toutes les gares de l'Union, avec les convois du St. Paul, Minneapolis et Manitoba, du Northern Pacific, du St. Paul et Duluth, venant et allant vers tous les points du nord et du nord-ouest.

Que l'on n'oublie pas

que les convois du chemin de fer Minneapolis et St. Louis se composent de voitures confortables, de splendides chars-dortoirs et de chars-refectoires somptueux justement célèbres, et de chars à fauteuils inclinés, *Horton Reclining Chair Cars.*

150 LBS. DE BAGAGES ADMIS GRATIS. Prix de passage des plus réduits. Pour indicateurs, billets directs, etc., adressez-vous à l'agent le plus voisin, ou à

S. F. BOYD,
Agent général des billets des passagers,
1no. 12.1.88. Minneapolis, Min.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

—)(:o:)(—

M C. A. GAREAU a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'étant devenu le seul propriétaire de l'ancienne maison LANGEVIN & GAREAU, à des conditions fort avantageuses, il est aujourd'hui en position de vendre à

25 par Cent meilleur marche que dans n'importe quel magasin de Winnipeg.

Cette réduction sans précédent durera un mois afin de faire place aux importations du printemps. Avant d'aller ailleurs, venez voir et juger de la réduction énorme que nous annonçons.

C'EST A L'ANCIEN MAGASIN DE MM. LANGEVIN & GAREAU

ENSEIGNE DES CISEAUX DORES,

Batisse Hargrave, No. 324 Rue Principale, Winnipeg.

Habillement en Tweed à $5.00 valant $9.00.
Habillement en Tweed à $9.00 valant $14.00.
Habillement en Tweed à $11.00 valant $17.00.
Habillement en serge noire à $10.00 valant $16.00.
Habillement en serge noire à $15.00 valant $22.00.
Pardessus de $16.00 vendus pour $9.00.
Pantalons de $5.00 vendus pour $3.50.
Pantalons de $3.50 vondus pour $2.00.

CHEMISES BLANCHES, CHEMISES DE COULEUR, CHEMISES DE FLANELLE, CORPS, CALEÇONS, COLLETS, POIGNETS, CRAVATES, BAS, ETC., ETC.

Réduits aussi de 25 par cent pour tout le mois de Mars.

Prix des habillements faits à ordre réduits dans la même proportion.

Toute marchandise achetée à la verge sera taillée gratis.

M. A. Gareau remercie cordialement sés nombreuses pratiques et les sollicitent de lui continuer leur encouragement.

1a 28.2.89 **C. A. GAREAU, - - Marchand-Tailleur.**

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada d'un acte pour incorporer la société connue par taut le Canada sous le nom de "The Independent Order of Foresters ;" cette association ayant pour but : 1o. l'union fraternelle de toute personne saine de corps et d'esprit et de bon caractère, (sous l'âge de 55 ans) et leur culture physique intellectuelle et morale.

2o L'établissement d'un fonds pour le soulagement des membres malades ou en détresse.

3o. L'établissement d'un fonds bénéfice duquel une somme n'excédant pas $3,000 sera payé à chaque membre, son bénéficier ou son représentant légal selon les réglements de la constitution et les statuts de la dite société.

McGILLIVRAY & CHAPPEL.
Avocats des pétitionnaires.

Uxbridge, Déc. 27 1888,
9 ins 17 1 89

LIBRAIRIE KEROACK,

Rue Dumoulin, Saint-Boniface.

Livres, papeteries, images, tapisseries objets de piété et de fantaisie, ornements, bronzes et argenteries d'églises, cadres, albums etc., etc. Fourniture de classes et de bureaux.

On sollicite la correspondance pour tout ce qui peut concerner le commerce de Librairie

ECURIE DE LOUAGE.

No. 110 GARRY, WINNIPEG, No. 110.

MM. Pélissier & Frèse propriétaires d'écurie de louage, de pension et de vente, donneront une attention spéciales aux chevaux et autres animaux malades qui leur seront confiés.

Fiacre à toute heure du jour et de la nuit. Communication par téléphone ; appelez le No. 165.

Winnipeg, 2 avril, 1884. 1an 23. 84

—CHEZ—

J. D. BURKE,

No. 312, rue Principale, Winnipeg,

Epiceries a Bon Marche.

En remerciant le public de l'encouragement libéral qu'il a reçu, M. J. D. Burke a l'honneur de lui annoncer que son magasin est des mieux assortis.

ASSORTIMENT COMPLET

D'Epiceries, Thes, Cafes, Sucres, Farines, Fruits en Conserve, Etc., etc., etc.

Quoique notre assortiment de poisson soit très considérable, nous avons, cependant à l'approche du carême, fait des commandes sur les marchés de l'Est et de la Colombie Anglaise. Actuellement en main :

HARENG DU LABRADOR,
MORUE EN BOITE,
MORUE ROUGE,
MORUE NOIRE,
HARENG FRAIS,
PETITE MORUE,

POISSON FUME
DE TOUTE ESPÈCE.

Tout est vendu à des prix qui défient la concurrence.

Le plus haut prix du marché est payé pour les produits de la campagne, le beurre et les œufs surtout.

Une visite est sollicitée.

N'OUBLIEZ PAS L'ENDROIT :

No. 312, Rue Principale, Winnipeg.

J. D. BURKE.

3in.31.1.89.

AVIS.

Avis est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant en corporation une compagnie sous le nom de "Compagnie de chemin de fer Ontario, Manitoba et de l'Ouest," avec pouvoir de construire, équiper et exploiter un chemin de fer de l'entrevoie-type partant de la ville de Port-Arthur dans la province d'Ontario, et allant à l'ouest jusqu'à la cité de Winnipeg, dans la province de Manitoba, traversant les rétrécis du Lac-des-Bois et au sud de la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique ; avec pouvoir de construire, équiper et exploiter des lignes de prolongement ou d'embranchement vers l'ouest à partir de la dite cité de Winnipeg à travers la province du Manitoba jusqu'aux, dans et à travers les Territoires du Nord-Ouest au sud du dit chemin de fer Canadien du Pacifique, et des lignes courtes comme lignes auxiliaires, de croiser la ligne du dit chemin de fer ou ses embranchements ou autres voies ferrées à ou près de Port-Arthur et à tels autres endroits près de Winnipeg ou ailleurs qu'il sera nécessaire, de se raccorder avec ou acquérir d'autres voies ferrées courant au sud des ou entre les points en premier lieu cités ; avec tous les pouvoirs nécessaires pour l'achat de terrains, l'acceptation de bons en terres ou en argent, la construction de ponts, la navigation des rivières ou lacs adjacents, la construction et l'équipement d'une ligne de télégraphe ou de téléphone ou les deux en rapport avec le dit chemin de fer ou d'autres compagnies ; d'exploiter les mines de houille ou autres qui se trouveront adjacentes ; d'ériger et faire fonctionner des scieries ou autres manufactures de bois dans la poursuite de ses opérations ; d'émettre des obligations, et généralement cet acte devra contenir toutes les autres clauses et privilèges nécessaires à une compagnie formée dans le même but et pour les mêmes objets.

J. A. GEMMILL,
Solliciteur des requérants.

Ottawa, 26 décembre 1888.
9ins.17.1.89.

APRES L'INVENTAIRE !

—:o:—

Grande Vente a Reduction pendant le reste du mois de Fevrier

—:o:—

IL FAUT SE DEBARRASSER DES MARCHANDISES D'HIVER

POUR FAIRE PLACE AUX NOUVELLES IMPORTATIONS DU PRINTEMPS

Une visite vous convaincra de nos bas prix.

Au pavillon francais. { **AU BON MARCHÉ** } Saint-Boniface.

4m.5.4.88.

F. E. VERGE.

AGRICULTURE.

HYGIÈNE DES ANIMAUX EMPLOYÉS AUX TRAVAUX DE LA CULTURE AU PRINTEMPS

Le printemps est la saison de l'année où les maladies qui affectent les animaux employés aux travaux de l'agriculture sont les plus communes et souvent les plus graves. Combien de fois n'avons-nous pas été témoin de la gêne, de l'embarras où se trouvent les cultivateurs, qui les uns par besoin, d'autres par parcimonie, et un certain nombre par intérêt mal entendu, ne conservent que le nombre d'animaux strictement nécessaires aux grands, aux nombreux et aux difficiles travaux du printemps.

Très rarement l'éventualité des maladies qui sont susceptibles de se développer chez les animaux, au printemps, entre en considération, et quand arrive le moment néfaste, le cultivateur n'a que trois partis à prendre, les uns et les autres également funestes à ses intérê,s bien entendus : ou il surcharge ses animaux restants, ou il glisse sur l'étendue et la profondeur des labours, ou il a recours à l'achat des animaux à vil prix. C'est par des soins hygiéniques, raisonnés et calculés d'avance, qu'on prévient le plus sûrement ces diverses catastrophes.

Personne n'ignore que c'est au printemps que les animaux ont plus à souffrir de maladies : c'est l'époque de la moisson des médecins vétérinaires.

Si les maladies sont si fréquentes et si généralement graves à cette époque de l'année, on doit l'attribuer à diverses causes qu'il est du plur haut intérêt de connaître, parce qu'alors on peut ou les anéantir ou du moins les atténuer en partie par des soins hygiéniques.

Disons d'abord que l'hygiène est l'art de conserver la santé et de prévenir les maladies. Elle est tout aussi nécessaire aux animaux qu'elle l'est pour l'homme.

L'hygiène règle le choix et l'usage des choses qui, par leur influence, modifient, changent, altèrent l'économie animale, tels que l'air, le froid, le chaud, les aliments, le travail, le repos, les harnais, etc.

L'hygiène est un art sublime, et ses prescriptions sont presque un sacerdoce : car il est essentiellement moral, attendu que le médecin, comme le vétérinaire, qui en distribue les préceptes en les vulgarisant, agit contre ses intérêts pécuniaires. Il calcule et doit calculer les intérêts généraux de la société avant les siens.

Amis lecteurs, ne croyez pas que la chose soit si rare, et ayez pleine et entière confiance en celui qui pénétrera dans tous les coins de votre domaine pour y découvrir les causes des maladies chez vos animaux et qui vous prescrira des soins hygiéniques. Si vous voyez qu'il envisage la position, l'assiette de votre domaine, qu'il examine votre sol, votre sous-sol, la nature, la durée de vos travaux, les plantes que vous cultivez, la nature et la qualité de vos fourrages, la qualité des eaux dont vous abreuvez vos bestiaux, votre mode d'administration, la nature de vos travaux ; s'il examine avec soin vos écuries étables et beurreries pour en tirer des conséquences sous le rapport de la salubrité ; s'il examine vos planchers, vos greniers et que rien ne paraisse lui échapper ; alors s'il vous prescrit des moyens propres à prévenir les maladies, écoutez-le bien, en mettant en pratique ce qu'il vous prescrira. Voilà en quoi l'hygiène se rapproche du sacerdoce.

Mettez de côté la croyance encore trop répandue aux causes surnaturelles des maladies des bestiaux, et à celles non moins dangereuses du savoir-faire, du prétendu talent pratique d'une foule de guérisseurs.

Comme le cheval est de tous les animaux de travail le plus impressionnable aux causes de maladies du printemps, nous empruntons les renseignements suivants d'un célèbre médecin-vétérinaire, M. Mariot-Didieux, sur les soins hygiéniques à donner aux chevaux :

"Chez le cheval, les maladies les plus communes de cette saison sont les maux de gorge, désignés sous ceux d'angine, d'esquinancie, d'avive ; les gourmes, le rhume ou catharre nasal chez les poulains qui débutent dans la carrière du travail ; les maladies de poitrine, soit pleurésie, soit pneumonie, soit toux violente ou bronchite.

"Ces maladies ont diverses causes qu'il est du plus grand intérêt de connaître afin d'y soustraire autant que possible les animaux."

"*Causes.*—L'hiver la plupart des chevaux de cultivateurs sont en quelque sorte forcés à un repos presque absolu à l'écurie ; son travail est limité au charroyage de bois, à part quelques sorties d'ailleurs peu fréquentes, surtout lorsqu'on a plusieurs chevaux de service. Ce repos n'est pas dans la nature ardente et active du cheval. Il y devient mou, lymphatique, et cependant, dès les premier travaux, il se montre tout feu, toute ardeur ; il semble sortir de l'esclavage et vouloir reprendre, bon gré mal gré, sa vie de labeur et d'activité.

"Mais cette activité n'est en quelque sorte que factice ; elle est plus apparente que réelle. Dès les premiers travaux, à cette ardeur éphémère succèdent la lassitude et l'abattement ; des sueurs abondantes couvre son corps, et cette humidité est retenue comme dans une éponge par l'abondance des poils d'hiver et par ceux que la nature prépare à les remplacer ; c'est ce qu'on désigne sous le nom de mue. Le printemps est donc la saison où la robe du cheval est la plus épaisse et la plus chaude. La mue, qui n'arrive qu'insensiblement, semble préparer la peau à recevoir les influences de l'air, de la chaleur et de l'humidité.

"Si donc, dans ces conditions de mollesse et de lymphatisme, on met sans transition le cheval aux travaux de culture, il en résulte des courbatures (fatigue des muscles), des fourbures (apoplexie dans les sabots). Les sueurs abondantes sont difficiles à sécher à cause de l'abondance et de l'épaisseur des poils ; ils sont alors très sujets aux arrêts de transpiration, d'où résultent les maux de gorge et de poitrine les plus graves.

"L'alimentation joue aussi un très grand rôle comme cause prédisposant à la maladie. Durant l'hiver on ménage aux chevaux la nourriture tonique et fortifiante ; l'on se borne à la ration d'entretien : la provende se compose de fourrages moins nutritifs. Ce genre de nourriture est économique, et nous savons qu'en agriculture l'économie est une des conditions de succès et de profits. Loin de nous d'adresser un reproche au cultivateur économe ; nous voulons seulement le prémunir contre les effets fâcheux de cette économie, et lui indiquer les moyens de passer sans danger, pour la santé des chevaux, de la ration d'entretien à la ration de travail.

"*Moyens préservatifs.*—Nous venons d'indiquer les deux causes principales de maladies de printemps, examinons maintenant les moyens d'en atténuer les effets :

"1o. Comme transition du repos d'hiver à la vie laborieuse du printemps, il faut au moins, durant quinze jours, soumettre les chevaux à un exercise progressif.

"Si l'on n'a pas de travaux légers et de peu d'importance, ce qui est rare, il faut recourir aux promenades, d'abord courtes et d'une heure au plus, puis en augmenter successivement la durée et les rendre plus fatigantes.

"Il faut mettre les chevaux en *haleine*. Ces exercices doivent avoir lieu une heure après le repas.

"Les Anglais sont dans l'usage de purger leurs chevaux avant les grands travaux, comme ils purgent les chiens quelques jours avant l'ouverture de la chasse.

"2o. C'est aussi le moment de ramener insensiblement le cheval à la ration de travail, c'est-à-dire à la ration d'avoine et de fourrage.

"3o. Pendant ces premiers exexercices, il faut doubler la durée des pansages à la main ; ils facilitent la mue, activent les fonctions de la peau, fortifient les muscles.

"4o. La température du printemps, généralement assez variable, exige encore des précautions non moins importantes pour éviter les funestes effets des arrêts de transpiration, cause principale d'une foule de maladies graves. On doit être sobre des haltes pendant les attelées. Celles-ci doivent être courtes les premiers jours ; mieux vaut encore partager le travail en deux attelées. En entrant dans les écuries, les chevaux doivent être bouchonnés et ensuite couverts de paille sur le dos. Cette paille est placée en long et maintenue également par un lien également en paille. C'est la couverture la plus simple et néanmoins l'une des plus avantageuses. C'est ici le cas de fermer les portes et les fenêtres pour éviter les courants d'air.

"Le cheval qui sue, qui travaille pour les premières fois, est généralement très altéré. C'est le cas où jamais de lui rationner la boisson.

"Si l'animal est conduit aux abreuvoirs, on ne doit pas le faire entrer profondément à l'eau sous prétexte de le laver. Ces lavages ou bains de printemps, s'ils économisent la main-d'œuvre des pansages, ont souvent des suites fâcheuses pour la bourse du propriétaire.

"Dans l'un comme dans l'autre cas, il est toujours facile d'empêcher le cheval de boire outre mesure, et toujours de faire boire, dans les écuries, dans des baquets, où l'eau peut être plus facilement rationnée et rendre plus digeste en la saupoudrant d'un peu de son."—*G. des Campagnes.*

RICHARD & CIE.,

IMPORTATEURS DE

Vins, Liqueurs et Cigares,

365, RUE PRINCIPALE,

WINNIPEG.

—(o:o:o)—

Les Amateurs de Vins trouveront qu'il est de leur intérêt de venir visiter notre établissement avant de donner leurs commandes ailleurs. Nous avons sans contredit le meilleur assortiment de la Province, et nous promettons de vous étonner par le Bas Prix de nos Marchandises.

Nous faisons une spécialité des Vins de Bordeaux, et nous serons heureux de vous fournir des échantillons sur demande.



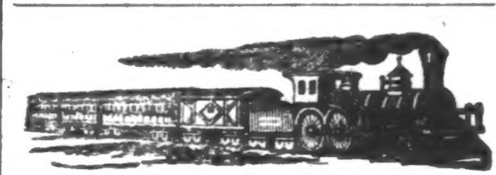
ECURIE DE LOUAGE, Etc.

M. NAPOLEON H. HOUDE vient d'ouvrir une *Ecurie de Louage, de Pension et de Vente* sur la rue Dumoulin, à côté de l'Hôtel Beauregard. Satisfaction est garantie à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Une attention particulière sera donnée aux chevaux en pension.

N. H. HOUDE,

la 12,5,87 Rue Dumoulin, Saint-Boniface.



Chemin de fer Canadien du Pacifique

SERVICE DES CONVOIS

DEPUIS LE 11 NOVEMBRE 1888.

STATIONS	DÉPART.	ARRIVÉE.
	Allant Est	Al. Ouest.
Winnipeg †	D 17.00	C 12.00
Portage du Rat	24.01	4.55
Ignace	7 20	22.00
Savanne	10.40	18 30
Port-Arthur	E 14.30	B 14.30
	Al. Ouest.	Allant Est.
Winnipeg †	A DÉ 13.20	A AR 16.00
Portage la Prairie	13 52	13.37
Carberry	17.57	11.46
Brandon	C 18.15	A 10 45
Virden	20.10	7.41
Elkhorn	21.00	7.00
Moosemin	21.55	5.57
Broadview	23.55	4.10
Qu'Appelle	2.20	1.28
Regina	D 3 45	D 23.55
Moosejaw	AR 5 35	DE 22.05
	DÉ 5.50	AR 21.55
Swift Current	10.30	17.25
Maple Creek	14 18	13 24
Dunmore	16.42	11.07
Medicine Hat	17.30	10.50
Gleichen	23.00	5 50
Calgarry	C 1 20	3.35
Canmore	4.40	C 24.35
Banff	5.20	23.45
Field	8.35	21.25
Donald	11.10	17.55
Glacier House B. C.	12.35	14.30
Revelstoke	15.40	11.10
Kamloops	H 21.23	4.55
Savonas	.....	B .....
Ashcroft	24.45	2.07
North Bend	AR 7.10	DÉ 19 51
	DÉ 7.35	AR 19.26
Agassiz	11.09	15.52
New Westminster	14.10	13.00
Vancouver	14.15	12.45
Victoria	H 21.00	3.00
	Allant Sud	All. Nord.
Winnipeg †	A DÉ 10.30	A AR 20.30
Dominion City	13.55	17.05
Emerson †	A AR 14.30	A DÉ 16.30
	All. Nord.	Allant Sud
Winnipeg	G 15.30	F AR 9.15
Selkirk Ouest	G 17.30	F DÉ 7.30
	Al. Ouest.	Allant Est.
Winnipeg	G DÉ 9.00	G AR 14.20
Stony Mountain	10.00	13.30
Stonewall	G AR 10.30	G DÉ 13.00
	Allant S.O.	Allant N.E
Winnipeg †	F DÉ 12.30	G AR 15.30
Headingly	13,23	14.40
Barnsley	15.40	16.15
Treherne	18,38	9.32
Holland	F 19.35	G 8.35
Cypress River	20.20	7.50
Glenboro†	F 21.00	DÉ 7.15

All. S.-Ouest.			All. Nord-Est	
9 45	F12 40	D†WinnipegA	F12 50	15 35
11 20	14 27	Morris	11 20	13 32
11 47	15 15	†Rosenfeldt	10 52	12 55
13 35	15 55	Ar...Gretna	10 25	16 55
....	16 32	†...Morden	....	11 45
....	18 00	Manitou	....	10 22
....	19 04	Pilot Mound	....	9 12
....	19 15	Crystal City	....	9 05
....	20 05	Cartwright	....	8 17
....	20 24	Holmfield	....	7 54
....	20 48	Killarney	....	7 22
....	21 42	AB Boissevain D	....	6 12
....	22 30	A Deloraine D	F	5 15

† Stations où l'on peut manger.

RÉFÉRENCES.

A. Tous les jours. B. Tous les jours excepté le mardi. C. Tous les jours excepté le mercredi D. Tous les jours excepté le jeudi. E. Tous les jours excepté le vendredi. F. Les lundis, mercredis et vendredis. G. Les mardis, jeudis et samedis. H. Tous les jours excepté le samedi. K. Tous les jours excepté le lundi.

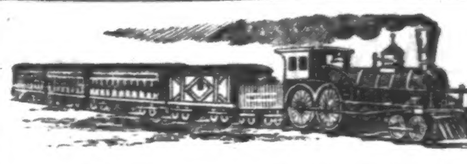
CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Donald d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Donald d'après le temps moyen du Pacifique.

GEO. OLDS, Gér. Gén. du fret. — LUCIUS TUTTLE, Gér. du fret des pass.
WM. WHITE, Surint. Général. — ROBERT KERR, Agt Gén. des Pass.

jno.18.12,84.



CHEMIN DE FER

NORTHERN PACIFIC ET MANITOBA.

Arrive tous les jours.		Départ tous les jours.
6.15 p.m.	Winnipeg	9.10 a.m.
6.05	Emb. du Portage	9.20
5.48	St. Norbert	9.40
5.07	Ste. Agathe	10.27
4.42	Silver Plains	10.40
4.20	Morris	11.18
4.04	St. Jean-Baptiste	11.25
3.43 a.m.	Catherine	11.57
3.20 De	West-Lynne	Ar. 12.10 p.m.
3.15 Ar		De. 12.25
3.05 De.	Pembina	Ar. 12.30
....	Winnipeg Junc.	8.55
8.35	Minneapolis	6.35 a.m.
8 00 De.	St. Paul	Ar. 7.05
6.40 p.m.	Helena	4.00 .pm.
3.40	Garrison	6.15
1.05 a.m.	Spokane	9.45 a.m.
8.00	Portland	6.30
7.40	Tacoma " via Cascade	3.50

p.m. 2.30		a.m. 8.00	St. Paul	a.m. 7.30	p.m. 3.00	p.m. 7.30
p.m. 10.30	a.m. 7.00	a.m. 9.30	Chicago	a.m. 9.00	p.m. 3.10	p.m. 8.15
p.m. 6.45	p.m. 10.15	a.m. 6.00	Detroit	p.m. 7.15	p.m. 10.45	a.m. 6.10
	a.m. 9.10	p.m. 9.05	Toronto	a.m. 9.10	.....	p.m. 9.05
	a.m. 7.00	p.m. 7.50	New York	a.m. 7.30	p.m. 8.50	p.m. 8.50
	a.m. 8.30	p.m. 3.00	Boston	a.m. 9.35	p.m. 10.50	p.m. 10 50
	a.m. 9.00	p m. 8.30	Montréal	p.m. 8.15	.....	a.m. 8.15

Chars Dortoirs palais et chars Réfectoires

A CHAQUE CONVOI.

J. M. GRAHAM, Gérant général. — H. SWINFORD, Agent général.

Chemin de Fer

NORTHERIN PACIFIC.

Pembina, Grand Forks, Helena, Butte, et tous Les principaux endroits du Montana.

La Voie Transcontinentale Populaire

—ET AVEC—

CHARS REFECTOIRES.

Spokane Falls, Portland, Seattle, Victoria, C.B., tous les endroits dans Puget Sound et l'Alaska. Tous les endroits dans Ontario et Québec.

Convois Express tous les jours

AVEC CHARS DORTOIRS PALAIS

Et chars dortoirs pour les émigrants.

☞La seule voie ferrée se rendant au Parc National de Yellowstone. Pour plus d'informations, s'adresser à

CHAS. S. FEE,
Agent général des passagers et des billets.

jno 15.11.88. SAINT-PAUL, MINN

LE CHEMIN DE FER

Northern Pacific

—ET—

Manitoba.

La seule ligne qui fasse circuler tous les jours des chars

PULLMAN-DORTOIRS

—ET DES—

Chars - Réfectoires,

DE WINNIPEG AU SUD.

Billets directs vendus pour tous les points du Canada y compris la

Colombie-Britannique et les Etats-Unis.

RACCORDEMENT RÉGULIER A TOUTES LES GARES UNION.

Les bagages à destination d'endroit du Canada sont consignés directement, faisant ainsi éviter le trouble et les douanes.

On obtient des billets pour la traverse de l'Océan et des cabines pour l'Angleterre et toute l'Europe.

TOUTES LES PRINCIPALES ET MEILLEURES LIGNES DE VAPEURS SONT REPRÉSENTÉES.

DES BILLETS D'EXCURSION A

La Côte du Pacifique,

—DONS POUR—

—SIX MOIS ET RETOUR,—

Sont aussi vendus.

Pour plus amples informations, adressez-vous ou écrivez aux agents de la compagnie.

H. J. BELCH,
Agent des billets de la cité, 285 rue Principale, Winnipeg.

HERBERT SWINFORD,
Agent général,
457 rue Principale.

J. M. GRAHAM,
Gérant général.

WM. BELL,

288 rue Principale, coin de la rue Graham.

LES MARCHANDISES D'AUTOMNE ARRIVENT.

Etoffes à Robes, Manteaux, Châles, Draps, à Manteaux, Casques et Pardessus en fourrures.

ARTICLES DE TOILETTE POUR HOMMES

—UN ASSORTIMENT COMPLET DE—

Chemises, Vêtements de dessous, Gants, Mitaines, Souliers en peaux de Chevreuil et d'Orignal, Etc.

3m 13 9.88 **Wm. BELL,** *ETABLI EN* 1879.

SANTÉ POUR TOUS ! !

PILULES et ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS.

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX.

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival ; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street; London, c'est de la falsification.

GRANDE VENTE DE TERRES!

Le soussigné est autorisé par l'honorable COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON, d'offrir en vente plus de

100,000 acres de terrain

Situés à l'est de la Rivière Rouge, à

DES PRIX RELATIVEMENT PEU ÉLEVÉS

ET AUX CONDITIONS

DE PAIEMENT LES PLUS FACILES.

Ces terrains sont composés des sections 8 et 26 de chaque township et de lots de rivière sur la Rivière Rouge, situés dans les paroisses de Saint-Norbert, Sainte-Agathe, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Pie, dont suit la liste :—

D'après les arpentages de l'ancienne paroisse de Saint-Agathe :

Lot No.	7—Superficie	144	acres	Lot No.	276—Superficie	143	acres
"	9, "	152	"	"	278, "	141	"
"	168, "	68	"	"	280, "	141	"
"	170, "	105	"	"	282, "	140	"
"	184, "	144	"	"	284, "	64	"
"	186, "	144	"	"	286, "	67	"
"	188, "	137	"	"	288, "	77	"
"	190, "	131	"	"	435, "	132	"
"	192, "	128	"	"	437, "	133	"
"	194, "	126	"	"	439, "	135	"
"	196, "	127	"	"	486, "	171	"
"	198, "	128	"	"	506, "	161	"
"	244, "	123	"	"	632, "	164	"
"	274, "	79	"				

Pour plus amples renseignements s'adresser à

BUREAUX : A. A. C. LARIVIÈRE.

Avenue Provencher, pres du pont, Saint-Boniface.

jno. 10.5.88.

LOTERIE NATIONALE de COLONISATION

Sous le patronage de M. le Curé A. LABELLE. Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la Province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

Classe D.

LE 21ME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

Mercredi, 20 Mars 1889, à 2 hrs. P.M.

VALEUR DES LOTS $50,000.

Gros lot : Un Immeuble de $5,000.00.

NOMENCLATURE DES LOTS

1	Immeuble de	$5,000.00	$5,000 00
1	do	2,000.00	2,000.00
1	do	1,000.00	1,000.00
4	Immeubles	500.00	2,000 00
10	do	300.00	3,000.00
30	Ameublements	200.00	6,000.00
60	do	100.00	6,000.00
200	Montres d'or	50.00	10,000.00
1000	Montres d'argent	10.00	10,000.00
1000	Services de toilette	5.00	5,000.00
2307	lots valant		$50,000.00

$1 00 le Billet.

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.
Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité à moins d'une autorisation spéciale.

Tirages, le 3me Mercredi de chaque mois.

Le Secrétaire, S. E. LEFEBVRE,

Bureaux : 19, Rue St-Jacques, MONTREAL, Canada.

jno.12.1.88.

IMPRIMERIE

—DU—

JOURNAL "LE MANITOBA"

—:o:—

Nous executons sous le plus court delai

Toutes Commandes pour Impressions

DANS LES DEUX LANGUES

—TELLES QUE :—

CARTES D'AFFAIRES,

CARTES DE VISITES,

CARTES DE SOIRÉES,

PAN-CARTES,

CATALOGUES,

BROCHURES,

CIRCULAIRES,

ENTETES DE COMPTES,

MEMORANDUMS,

LETTRES FUNÉRAIRES,

ENVELOPPES,

PROGRAMMES,

PLACARDS, ETC., ETC.

—AUSSI—

—(o TOUTES ESPECES DE o)—

BLANCS et FORMULES

—A L'USAGE DES—

Corporations Municipales

—:o:—

Toutes commandes envoyées par la malle recevra une attention immédiate en s'adressant à

La Cie Canadienne de Publication

SAINT-BONIFACE,

MANITOBA